



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 18 février 2021

Date d'affichage : 18 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RIVAS Natacha)

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-02-032

Objet : Aménagement d'une aire de stationnement route du Galibier secteur La Ruaz – Cession de terrain par l'indivision Sigismondi

Rapporteur : Dominique Retornaz, adjoint au Maire.

Dans le cadre de l'aménagement futur d'une aire de stationnement secteur La Ruaz à proximité immédiate du nouveau lotissement à usage d'habitation des Casses, madame Sigismondi Marie-Ange – 1621 route du Galibier 73450 Valloire – monsieur Sigismondi Aymeric – 340 rue de la forêt 73160 Cognin – et madame Sigismondi Lénaïck – 2471 route départementale 925 73200 Grignon - acceptent de céder à la Commune, une emprise de terrain cadastrée section K n° 616, d'une contenance de 40 m², au prix de 25 euros le mètre carré, soit un montant total de mille euros (1000 €).

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 18 février 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 18 février 2021,
Où l'exposé de Monsieur Retornaz,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'acquérir l'emprise de terrain cadastrée section K n° 616, propriété de l'indivision Sigismondi, d'une contenance de 40 m², au prix de 25 euros le mètre carré, soit un montant total de mille euros (1 000 €) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge de la Commune.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAX



Acte certifié exécutoire Transmission en Préfecture : 05/03/2021 Affichage : 05/03/2021 Valloire, le 05/03/2021 Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAX.

